



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de la Coordination  
des Politiques Publiques et  
de l'Appui Territorial**

**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
DES ICPE ET DES ENQUETES PUBLIQUES**

Affaire suivie par : Louis STEIB  
Tél. : 03 25 30 22 05  
louis.steib@haute-marne.gouv.fr

Réunion de lancement du comité consultatif relatif à l'éolien  
**Mercredi 30 juin 2021 à 15h00**  
Salle Général De Gaulle de la préfecture

**Compte-rendu de session**

**Les services de l'État :**

- Monsieur le Préfet de la Haute-Marne Joseph ZIMET
- Monsieur le Secrétaire général de la préfecture Maxence DEN HEIJER
- Monsieur le Sous-préfet de Saint-Dizier Hervé GERIN
- SCPPAT/BEICPE : Monsieur Louis STEIB, chef du bureau de l'environnement
- DDT : Madame Isabelle LOREAUX, Directrice adjointe, Monsieur Richard COUSIN, chef du service sécurité et aménagement
- UD DREAL : Madame Sarah FAIRISE, inspectrice des installations classées, Monsieur Hubert MENNESSIEZ, chef d'unité
- UDAP : Madame Caroline MARLOT, architecte des bâtiments de France
- ONF : Monsieur Matthieu PERREZ, chef de projet Aménagement / Environnement

**Les Maires des communes d'implantation :**

- Madame la Maire de Sailly Élodie FADEL
- Monsieur le Maire de Noncourt-sur-le-Rongean Mickaël BOUDINET

**Les Maires des communes limitrophes au projet :**

- Monsieur le Maire de Poissons Bernard ADAM
- Monsieur le Maire de Montreuil-sur-Thonnance Hervé LAVENARDE
- Pour Monsieur le Maire de Joinville, Monsieur Anthony KOENIG chef de projet urbanisme, Madame Noémie FAUX chargée de mission patrimoine

**Intercommunalité concernée :**

- Monsieur le Vice-président de la Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne en charge de l'aménagement Yves CHAUVELOT

**Les Conseillers départementaux concernés :**

- Madame Fabienne SCHOLLHAMMER, canton de Poissons
- Monsieur Damien THIERIOT, canton de Poissons

**Les représentants des associations des Maires :**

- Madame la Présidente de l'association des Maires de Haute-Marne Anne-Marie NEDELEC
- Monsieur le Président de l'association des Maires ruraux Eric KREZEL

**Les représentants de la société VENTELYS :**

- Madame Agnès BUSQUET, présidente de VENTELYS
- Madame Louise BONTRON, cheffe de projet

**Les propriétaires privés intéressés au projet :**

- Monsieur Jean-Christophe BURNEL
- Monsieur Jérôme MARTIN
- Monsieur Rémi HEBDA

**Invité :**

- Monsieur Jacques RACHET collaborateur parlementaire de Monsieur le Sénateur Charles GUENE

## **Lancement du comité par Monsieur le Préfet**

Monsieur le Préfet indique que cette réunion correspond au lancement du comité consultatif relatif à l'éolien qui sera un dispositif pérenne. Ce dispositif s'inscrit dans l'Observatoire des énergies renouvelables, dans une démarche concertée avec les élus du département afin de mieux comprendre, mieux appréhender la concertation sur les énergies renouvelables et notamment l'énergie éolienne. Ce comité aurait pu se tenir en sous-préfecture de Saint-Dizier, car cette procédure se veut déconcentrée au niveau des arrondissements, au plus proche du terrain. Exceptionnellement, compte tenu du nombre des participants, la réunion se tient en préfecture.

Le développement de l'énergie éolienne a pris depuis quelques années une grande ampleur en Haute-Marne, suscitant des préoccupations grandissantes et des oppositions locales sur le bien fondé de la création de certains parcs. Monsieur le Préfet a été interrogé à de nombreuses reprises par des élus, des représentants d'associations et des habitants du département sur la multiplication des projets éoliens et leurs conséquences sur les paysages, le patrimoine et sur la vie des riverains au quotidien. Concernant l'énergie éolienne, il y a une sorte de sentiment de résistance, de dépossesion face à son essor qui s'intensifie. Chaque jour, chaque semaine des associations, des élus écrivent à ce sujet.

Afin de mieux prendre en compte les attentes de la population, des acteurs locaux et à la suite de l'initiative de sa prédécesseure et de Monsieur le Sénateur GUENE, Monsieur le Préfet a proposé aux parlementaires et aux élus du département de se réunir à intervalles réguliers au sein d'un Observatoire des énergies renouvelables. Cet Observatoire a pour objectif de partager un diagnostic et de fixer des objectifs communs concernant l'essor des énergies renouvelables dans le département de la Haute-Marne. L'Observatoire se réunira pour la première en formation élargie à l'automne.

Les premiers travaux ont mis en lumière la nécessité d'un suivi des projets en élaboration conduit par les porteurs de projet au plus près des territoires. La finalité de cette démarche est d'améliorer l'acceptabilité des projets, mais d'être également le réceptacle des attentes des acteurs locaux. Ce comité vise à mesurer à côté des considérations techniques, l'acceptabilité locale des projets, à mieux comprendre les démarches des pétitionnaires auprès des élus. Parfois, des désaccords ont lieu entre élus et habitants. Une démarche similaire aura lieu pour l'énergie photovoltaïque. Une nouvelle donne émerge également avec le développement de l'éolien en forêt qui est un sujet énormément complexe dans le département du parc national de forêts. Ce comité n'est pas un outil juridique, mais un outil de transparence et de concertation. Il représente une opportunité à destination de toute personne intéressée localement par un projet ou portant elle-même un projet, dans la logique de promouvoir une transition écologique en résonance avec les aspirations des habitants et de leurs représentants, et ce dans la logique de la récente circulaire de Madame la Ministre POMPILI.

L'acceptabilité locale des nouveaux projets, outre les considérations se rapportant aux qualités techniques des projets, sera désormais au centre des futures décisions préfectorale d'autorisation ou de refus des projets proposés dans ce département.

Le projet abordé en ce jour est le projet « Le Moulinet », porté par la société VENTELYS ENERGIES PARTAGEES dont Monsieur le Préfet remercie la présence. Il s'agit de 13 éoliennes potentiellement implantées sur les communes de Sailly et de Noncourt-sur-le-Rongeant. Madame et Monsieur les Maires ont fait part de leurs préoccupations vis-à-vis de ce dossier. Par l'impact du projet sur le territoire, par les enjeux posés en termes d'acceptabilité locale, ce comité est une chance pour les acteurs locaux de faire part de leurs observations, de leurs interrogations. C'est également une chance pour le porteur de projet de répondre à ces questionnements. Monsieur le Préfet invite ainsi les élus, les associations, les habitants à se saisir du sujet de la transition énergétique, dont la nécessité est fondamentale, et donc de faire entendre leurs voix.

## **Présentation technique de l'UD DREAL**

Après un récapitulatif de l'instruction d'un projet éolien, l'UD DREAL aborde les spécificités du dossier en question.

Le projet est situé en périmètre de protection de captage ayant déjà fait l'objet d'un avis de l'hydrogéologue agréé. Il ne s'oppose pas au projet, mais propose des mesures de prévention lors des travaux. Les simulations acoustiques montrent un risque de dépassement nocturne des limites, le projet étant situé à au moins 850 m des riverains. L'ARS considère à ce stade que les dépassements prévus sont réglables par bridage.

La commune de Joinville a récemment attiré l'attention de la DREAL sur la visibilité des éoliennes récentes de Combe Rougeux, situé juste au sud du Moulinet depuis les points de vue emblématiques des hauteurs de Joinville. Il est fort probable que le projet de Moulinet présente des impacts similaires.

Un effet d'encercllement fort avec surplomb aggravant est attendu sur la commune de Sailly, encerclée par des mats à moins de 2km en toutes directions. Des effets de surplomb sont attendus, notamment de E4 sur Noncourt sur le Rongeant, Poissons (qui comporte 2 monuments historiques inscrits) et les deux points de vue depuis les hauteurs de Poissons.

Le projet comporte 2 mats sur 13 en forêt, ce qui fait peser le risque d'enjeux biodiversité forts. L'ONF sera prochainement consultée pour avis sur ce dossier.

Si les services n'ont pas encore été destinataires de l'avis officiel de l'armée, la société a informé la DREAL que celle-ci allait rendre un avis défavorable à 10 des 13 mats du projet, ce qui amènera la DREAL à imposer, lors d'une demande de compléments, soit l'abandon de ces 10 mats, soit leur réduction de hauteur sous les altitudes maximales permises par l'armée, réduisant les impacts paysagers du projet sur Joinville.

### Présentation du projet par la société :

Une présentation synthétique a été préparée dans un premier temps avant de répondre aux questions. VENTELYS est une entreprise de 15 personnes, d'ingénieurs et de commerciaux, basée à Rueil-Malmaison (92). Sa dirigeante, Madame Agnès BUSQUET indique que la société est présente dans deux secteurs d'activité : éolien et photovoltaïque. Il s'agit d'un actionariat mixte avec deux associés français et un producteur d'électricité danois. La société élabore des projets éoliens et photovoltaïques dans les régions Hauts-de-France, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté. Son chiffre d'affaires en 2020 s'élève à 2 018 600 euros et ses capitaux propres à 3 366 100 euros. Trois de ses projets sont instruits en Haute-Marne.

Madame BUSQUET indique que Le Moulinet s'inscrit dans une politique de transition énergétique établie sur différents objectifs et données :

- RTE, objectif national minimal de 43 GWh installés en 2050 contre 16,5 GWh en 2019
- PPE, objectif national minimal de 33,2 GWh installés en 2028 contre 16,5 GWh en 2019
- Le SRADDET Grand Est prévoit de porter la production éolienne à 17 982 GWh en 2050 contre 15 336 GWh en 2019

VENTELYS rappelle le processus d'émergence d'un projet. Sur le département, il y a 432 communes, la société va filtrer les emplacements et éliminer les communes dans lesquelles il est impossible d'envisager l'implantation d'éoliennes. Seulement 195 communes ne possèdent pas de contraintes rédhibitoires. La société va contacter ces communes. La société n'ira pas plus loin dans 135 communes pour plusieurs raisons. Parmi les 29 délibérations de principes, 11 lieux sont écartés pour contraintes aéronautiques puis 9 lieux sont écartés pour des contraintes de biodiversité. Au final, il reste un projet en cours de développement (une délibération) à côté des projets en instruction (6 délibérations visant 3 projets).

Concernant le projet Le Moulinet, celui-ci a été élaboré dans la logique du moindre impact recherché. Une cartographie des accords fonciers avec les propriétaires privées permettrait l'implantation de 20 éoliennes. Finalement, 13 éoliennes sont retenues pour ce projet. Le projet consolidé varie au cours de l'instruction du dossier.

En ce qui concerne le contexte éolien, celui-ci est fondé sur la cartographie des paysages de la DDT. Les projets sont localisés dans les zones de comptabilité. Le projet est situé entre Suzannecourt et Bure et permettra d'éviter 9000 tonnes de Co2 pendant l'exploitation.

Ce qui a été réalisé techniquement au cours de l'élaboration du projet :

- 18 mois de reconnaissance biodiversité, implantation d'une caméra pour la reconnaissance en continu des oiseaux sur le site, enregistrements de reconnaissance en continu des chauves souris
- 7 points d'écoute pour l'étude de bruit, 2 semaines d'écoute en continu, 10 modes de bridages possibles pour les éoliennes
- 22 questionnaires consultés dès 2018, un avis favorable de l'hydrogéologue agréé assorti de prescriptions classiques
- 44 photomontages à la demande du conseil municipal de Noncourt, 6 photomontages additionnels, 1 photomontage supplémentaire aux lacets de Mélaire suite à un échange avec Monsieur le Maire de Poisson

Les détails du projet :

- A 6km de la laverie de Suzannecourt, dans une zone sensible à la transition énergétique
- Distance minimale aux habitations de 927 mètres
- Production équivalente à la consommation de 58 500 foyers alimentés (hors chauffage)
- 74,3 g de CO2 rejetés/kWh évités (source : FEE 2018)
- CA annuel : 10,1 M€, investissement : 70,2 M€-dont 9,5 M€ pour le renforcement du réseau, taxes annuelles de plus de 700ke/an
- 9 Rencontres avec Monsieur le Maire de Noncourt-sur-le-Rongeant, 4 rencontres avec le conseil municipal
- 5 Rencontres avec Monsieur le Maire de Sailly
- Propriétaires et exploitants, 70 personnes rencontrées et 41 accords signés

## La réaction des élus et des participants

Madame la Maire de Sailly indique avoir été élue dernièrement et surprise d'apprendre l'existence du projet en cours d'élaboration après 12 ans au conseil municipal. En mars 2017, le conseil avait pris une délibération défavorable. La nouvelle équipe a à nouveau délibéré défavorablement. Le village comprend une trentaine d'habitants dans une petite cuvette à la campagne avec la chance d'avoir des forêts, des champs et la commune ne veut pas de projet. Il y a seulement un appât du gain d'après Madame la Maire et l'on passe derrière les conseillers pour imposer un projet déjà ficelé.

Monsieur le Préfet s'interroge sur le fait que Madame la Maire était élue au conseil et ne connaissait pas le projet.

Madame la Maire de Sailly confirme cela et souligne qu'après mars 2017 et la délibération défavorable, le projet a continué. Madame la Maire a décidé de rencontrer la société et a appris la délibération favorable de l'AFR qui relève désormais de sa présidence.

Monsieur le Maire de Noncourt explique qu'il s'agit de son deuxième mandat de Maire. En 2017 la société s'est présentée sous le nom GLOBAL WIND POWER puis la société VENTELYS a repris le projet. Noncourt était pour ce projet, mais lorsque la société a changé, la commune s'est opposée au projet. Monsieur le Maire s'inquiète également du coût de démantèlement.

Monsieur le Maire de Poissons souligne que sur le secteur de Poissons, il s'agit vraiment d'un site touristique (les lacets de Mélaire), et que le projet surplombe également un site natura 2000. La E5 et la E6 sont en pleine forêt avec un défrichage dans un département vert. Cela représente un défrichage important pour les chemins et l'implantation des éoliennes. La mairie est au moins contre les éoliennes E4, E5 et E6.

Monsieur le Maire de Montreuil-sur-Thonnance ajoute que sa commune est impactée visuellement et n'est pas contre les éoliennes en général, mais constate un foisonnement dans ce secteur. La nuit, l'impact est très fort, la journée, c'est acceptable. Quand un conseil municipal est contre des éoliennes, c'est étonnant que le projet puisse continuer. Les propriétaires privés sont pour, mais il y a des chemins d'accès qui nécessitent un entretien communal.

Madame la Conseillère départementale constate que les Maires sont opposés à ce projet et qu'il y a une qualité de vie à préserver avec déjà un foisonnement dans ce secteur. Il y a déjà 120 éoliennes à vue. Il y a un important travail du département sur l'attractivité du territoire. Les éoliennes créées des craintes pour les futurs habitants qui choisissent leur lieu en fonction. L'éolien va contre l'attractivité du territoire, le parc national et les paysages qui sont la richesse du département.

Monsieur le Président KREZEL indique que l'action de son association est d'être en soutien de l'action des Maires.

Madame la Présidente NEDELEC ajoute qu'il n'y a pas de dogmatisme ou de systématisme. Les ENR sont indispensables. Le compromis est nécessaire. Il ne faut pas absolument bannir toute éolienne des paysages. Mais il ne faut pas trop charger la mule, la densité est ici importante. Ce qui est fondamental, c'est l'avis des communes directement concernées. Visiblement, il n'y a jamais eu de vrai contact avec Sailly. Le changement de nom de la société a inquiété Monsieur le Maire de Noncourt. En l'état, il est difficile de soutenir un tel projet. Ce sont quand même les représentants de leurs habitants.

Monsieur le Vice-président CHAUVELOT souligne que cette réunion est tout à fait intéressante. La consultation de l'EPCI est fondamentale. La question qui se pose est de comment travailler sur le projet de territoire et notamment sur les énergies renouvelables. À la finalisation de ce dispositif, il y a une découverte de ce projet. Dans les PLU, les documents d'urbanisme, il est important de savoir comment on peut voir les choses. Il y a eu visiblement une erreur dans le montage du projet, car il est tout de même fondamental de développer les énergies renouvelables. Monsieur le Vice-président s'interroge sur prise en compte dans les documents d'urbanisme de l'artificialisation des sols. Il est difficile d'avoir un avis définitif sur ce projet.

Monsieur le Conseiller départemental ajoute être d'accord avec la position de Madame la Présidente NEDELEC, il est important de suivre les avis des communes. L'échelon EPCI est complètement évincé alors qu'il joue son rôle à plein en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. La population locale et les élus s'inquiètent généralement du développement des éoliennes par rapport aux enjeux touristiques et de développement local.

Pour l'ONF, les éoliennes en forêt n'étaient pas un sujet il y a quelques années jusqu'à la fin du SRE. LE SRADDET Grand Est permet effectivement ces implantations. Sur les projets éoliens, les grands principes qui limitaient ces développements sont désormais mis de côté. Ce qui inquiète l'ONF, c'est la préservation des sols forestiers, de l'habitat forestier et de ses spécificités. Les défrichements ont des conséquences pour des arbres qui ont des centaines d'années. La forêt est également une source de captation de carbone. Cette donnée est rarement présente dans les études. L'ONF s'interroge sur la compatibilité entre le développement éolien et la préservation de la forêt. Sur le démantèlement, la remise en état pose des questions sur le renouvellement des sols forestiers qui sont régis par des spécificités.

La DDT constate sur la partie natura 2000, que le site est situé à 150 m du projet, un site à chiroptères existe également, cela pose question par rapport à l'espèce ciblée. 9 éoliennes se situent en lisières des boisements ce qui ne permet pas de garantir la préservation du site.

Monsieur KOENIG précise que la ville de Joinville réalise un important travail de mise en valeur du patrimoine et de préservation des paysages. Un parc éolien s'est installé sans consultation de la commune et a un impact sur elle. Cela n'était pas prévu dans l'étude paysagère. La commune sera extrêmement vigilante sur les prochains projets. La commune n'a pas été consultée par la société sur ce dossier. Il n'y a pas opposition de principe, mais il y a une certaine saturation des paysages.

Monsieur le Préfet constate qu'il y a effectivement un lien fort entre l'attractivité du territoire, le développement touristique et l'impact éolien qui est peut s'avérer préoccupant.

Pour l'UDAP, le contexte est assez riche en termes de patrimoine et de protection des monuments historiques. Avec un sentier de grande randonnée, autour de Poissons, plusieurs monuments potentiellement impactés et un bassin extrêmement riche. Il faudrait une attention particulière sur ces 13 mâts.

Monsieur BRUNEL explique qu'il était membre de l'AFR à l'époque de la prise de la délibération et que tout le monde était d'accord. On est dans un endroit touristique qui bénéficie également des terres privées. Il y a déjà la présence d'éoliennes, 13 mâts de plus ne poserait pas problème.

Monsieur MARTIN affirme que dès qu'il est possible d'avoir un revenu supplémentaire, on tente de le soutirer.

Monsieur HEBDA ajoute que les énergies renouvelables peuvent remplacer le nucléaire. Bure se trouve à proximité, site beaucoup plus dangereux pour l'homme.

La DDT pose l'enjeu de l'implantation potentielle en zone karstique, ce qui peut avoir un impact sur la stabilité du terrain. Il y a une problématique dans cette zone qui doit être prise en compte.

Sur les documents d'urbanisme, il y a une véritable politique stratégique dans la réalisation de ces documents avec notamment l'exclusion de certaines zones. L'étude de la DDT citée par la société ne conclut pas à des zonages favorables, mais elle détermine des degrés d'enjeux. Il y a déjà 34 éoliennes en présence, l'étude prévoit des espèces de respiration dans lequel s'intercale ce projet.

Monsieur le Sous-préfet reconnaît parfois l'existence d'un impact visuel fort en certains lieux. Une notion de trop plein ressort des élus et des habitants.

Monsieur le Préfet insiste sur le caractère identitaire dans la défense des paysages pour la Haute-Marne, l'importance du parc national, l'existence d'un sentiment de dépossession. Il n'y a pas d'opposition dogmatique à l'éolien, mais il y a une volonté de maîtriser le développement. Il s'agit de mettre en avant des éléments de cohérence, d'acceptation. Monsieur le Préfet ne peut que constater un manque d'acceptabilité du projet.

### **Les réponses de la société**

Par rapport au processus d'émergence des projets et la consultation des différents échelons, il y avait auparavant des zones de développement qui n'existent plus. Ces ZDE permettait ce ciblage, mais elles étaient souvent attaquées par les associations et mettaient du temps à se mettre en place. Le législateur a supprimé ces zones. Les projets éoliens sont des projets très longs. Ce sentiment de dépossession résulte de la conséquence de cet acte du législateur. Ce n'est pas le projet dans ses spécificités qui est mis en cause.

Il demeure l'enquête publique qui permet la consultation même si c'est lorsque le projet est consolidé. Lors des permanences, celles-ci se font au moment où l'on va consolider le projet alors si l'on opte pour une information très en amont, il y a une anxiété avec le manque d'information vu que le projet n'est pas consolidé.

Le Maire décide sur sa commune, une rencontre a eu lieu avec Madame la Maire de Sailly, et il n'y a pas eu de convocation du conseil municipal. Pour Noncourt, la société a changé, la commune avait délibéré favorablement en premier lieu. Les deux éoliennes en forêt sont sur des terrains communaux. La durée du projet n'est pas en phase avec la stabilité des conseils municipaux. Il y a une différence de notion de paysage avec une notion technique et une notion d'appropriation.

Monsieur le Préfet souligne que l'objectif de ce comité est de mettre en cohérence et d'apporter de la transparence, de mettre en résonance des acteurs. Il ne s'agit pas d'instruire ce projet. Un des moyens de réappropriation des projets est de mettre en avant la concertation dans le cadre de ces comités. Il est important de pouvoir se dire les choses. Cette transparence est une nécessité pour les habitants et les élus. La société doit être consciente qu'il y a des attendus. Il y a autant de projets en instruction que de projets installés. Cela va fortement transformer les paysages. Ce comité représente une volonté de maîtrise du développement éolien. Il n'y a encore une fois pas de dogmatisme. Il faut favoriser les zones où l'acceptabilité existe.

La DREAL fait un point sur le calendrier du projet. Le dossier a été déposé fin février, des avis sont encore en attente, la prochaine étape sera d'intégrer ces éléments dans une demande de complément du projet. C'est à cette étape qu'est demandé l'avis de l'autorité environnementale qui va regarder la qualité du projet. C'est un moment important de l'instruction. L'autorité environnementale est plus que réservée sur l'éolien en forêt. Par la suite, il est donc demandé de justifier qu'il n'y avait pas d'autres choix que ce choix d'implantation. Après la recevabilité effectuée par la DREAL aura lieu l'enquête publique. Toute personne intéressée pourra effectuer une observation sur le projet et les communes concernées sont consultées. Le commissaire enquêteur donne par la suite son avis sur le projet. Le pétitionnaire peut répondre à cet avis. La DREAL intègre par la suite l'ensemble du contenu de l'instruction dans son rapport accompagnant le projet d'arrêté soumis à la CDNPS. Des prescriptions techniques en fonction des spécificités du projet sont inscrites dans le projet d'arrêté. L'arrêté d'autorisation partielle se développe de plus en plus du fait de la diversité des impacts des éoliennes. La théorie veut qu'un projet éolien soit instruit en 9 mois, ce qui est rarement tenu.

Madame BUSQUET précise qu'en général, il faut deux ou trois ans pour les projets instruits.

Madame la Maire de Sully explique que les paysans rentrent en opposition avec les élus, en raison des revenus financiers. Madame la Maire pose la question de la difficulté pour un nouveau paysan de trouver des terres qui au lieu d'être cédées seront conservées en revenus complémentaires issus des éoliennes.

Madame BUSQUET rappelle que la commune limitrophe impactée touche rarement des revenus. Les éoliennes pourront être éventuellement déplacées.

Madame la Conseillère départementale indique que ce type de réunion est une bonne méthodologie.

Madame la Présidente NEDELEC indique que Monsieur le Président du conseil départemental travaille également sur ces problématiques et qu'il serait bon de sortir du projet par projet et de mettre en avant les éléments globaux. Il faudrait que la réflexion se dégage de ces éléments précis.

Monsieur le Préfet répond que cela ce sera le rôle de l'Observatoire qui sera l'instance collective départementale. Ces comités sont une sorte de recours non-juridique en tant qu'instrument de dialogue.

Monsieur le Président KREZEL souligne que cette réunion est très utile à toutes les personnes concernées. À l'avenir il faudrait donner un éclairage financier sur le projet, sur la propriété privée et les éléments d'appréciation financière.

Madame BUSQUET répond que ces informations sont assez transparentes. La société communique. Il y a entre 12 et 14 000 euros versées à partir de taxes réparties entre les collectivités. Également, des revenus liés à l'utilisation des chemins et voiries. Les deux éoliennes en forêt représentent 30 000 euros par an pour la commune. La plupart des éléments financiers sont dans le dossier

Monsieur le Préfet souligne qu'il est important de savoir qui investit en Haute-Marne et que les logiques de rentabilité doivent être connues.

DREAL dit entendre la frustration des élus, il y a une difficulté pour la DREAL en termes de réglementation. L'avis des Maires n'entre pas dans les critères d'avis de la DREAL. Un arrêté de refus fondé sur cet avis est fragile juridiquement.

Monsieur le Préfet conclut la réunion en constatant que c'est effectivement le cas, les oppositions démocratiquement ressenties doivent être exprimées de manière technique dans les avis des communes et des habitants. Il est regrettable que la question de l'éolien soit tranchée au tribunal alors qu'il s'agit d'une question de société. C'est une démarche respectueuse des élus que la société soit venue. Monsieur le Préfet remercie les élus pour leur présence ainsi que la société et les autres participants et clôt le comité.

Le Préfet,



Joseph ZIMET